

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET INFORMATIONS PRATIQUES

VOTRE ESPACE APPRENANT

Dès validation de votre inscription, vous disposez d'un **espace apprenant** accessible via notre site www.adfcongres.com où vous pourrez consulter et télécharger vos documents utiles.

L'accès à votre **espace apprenant** est limité dans le cadre du traitement du Congrès de l'année en cours. L'ADF conserve cependant vos documents pour une durée de 3 ans. Il vous suffit d'en faire la demande en adressant un courriel à inscription@adf.asso.fr

INFORMATIONS PRATIQUES ET LIENS UTILES

Les documents :

- Programme scientifique
- Convention simplifiée 2026
- Liste d'hôtels à proximité du Palais des Congrès.
Profitez des meilleurs tarifs pour votre hébergement en réservant le plus tôt possible.
- Demande d'invitation au Congrès pour appuyer votre demande de visa
- Réduction avion

Sont tous disponibles sur notre site www.adfcongres.com

Dès septembre, pour tout savoir sur le Congrès, téléchargez gratuitement l'appli ADF

BADGE D'ACCÈS AUX SALLES DE CONFÉRENCES

Dans l'heure suivant l'enregistrement de votre inscription vous recevrez un lien par courriel, à l'adresse que vous nous aurez communiquée. Il vous suffira de cliquer sur ce lien pour télécharger votre badge et l'imprimer.

Ce lien de téléchargement du badge sera également disponible dans votre **espace apprenant** sur notre site www.adfcongres.com.

Il est obligatoire d'imprimer votre badge pour accéder aux salles de conférence dès votre arrivée.

Vous ne pouvez pas le faire ? Pas d'inquiétude, il vous sera possible de l'éditer sur place sur les bornes prévues à cet effet et situées au niveau 0 « Accueil programme scientifique ».

PRISE EN CHARGE DE VOTRE FORMATION CONTINUE

• **FIFPL** - Praticien d'exercice libéral, vous êtes susceptible de bénéficier d'une prise en charge financière par le FIFPL. Voici les informations à indiquer pour remplir en ligne votre demande préalable de prise en charge sur le site du FIFPL :

- Intitulé de la formation : **Congrès ADF 2026**
- Organisme de formation : **Association dentaire française**
- Date de début de stage : **24/11/2026**
- Date de fin de stage : **28/11/2026**
- Nombre de jours entiers : **3**
- Nombre de demi-journées : **2**
- N° de déclaration d'activité de l'organisme : **117 507 015 75**
- Adresse : **Palais des Congrès Porte Maillot 75017 Paris**

- **OPCO EP** (Opérateur de compétences des Entreprises de proximité) – Hospitaliers, assistant(es) dentaire, salariés et autres professionnels indépendants, n'hésitez pas à contacter www.opcoep.fr pour une possible prise en charge de votre formation au Congrès de l'ADF et à consulter les modalités sur le site www.adfcongres.com.

ATTESTATION DE PRÉSENCE ET DE RÈGLEMENT - ATTESTATION DE PARTICIPATION

Dès le **jeudi 3 décembre 2026** l'ensemble des attestations seront mises à disposition dans votre **espace apprenant** sur notre site www.adfcongres.com.

Attention :
aucune attestation ne vous sera délivrée sur place.

TARIFS

Les tarifs s'entendent par Bénéficiaire, toutes taxes comprises. Ils sont susceptibles de modifications par l'Organisateur de la Formation.

Les tarifs applicables sont les tarifs en vigueur au moment de l'inscription (tarifs figurant sur le Site au moment de l'inscription).

Ils incluent l'ensemble des prestations décrites sur notre site www.adfcongres.com pour le tarif correspondant.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

Inscription au programme scientifique

Avant le 13 novembre 2026

Le délai de rétractation passé, votre demande d'annulation donnera lieu à un remboursement diminué de 20% pour tenir compte des frais de constitution et d'annulation de dossier.

Après le 13 novembre 2026

Toute demande de remboursement, pour être prise en compte, doit être accompagnée d'un justificatif et doit être formulée par lettre recommandée avec AR adressée à **l'ADF, 22 avenue de la Grande Armée, 75017 Paris – Service inscriptions au programme scientifique du Congrès ADF.**

Elle doit être accompagnée de la copie de votre confirmation d'inscription.

Chaque demande fera l'objet d'une étude spécifique, afin de déterminer le montant du possible remboursement (une pénalité de 20%, pour tenir compte des frais de constitution et d'annulation de dossier restera appliquée systématiquement, en cas de remboursement accepté).

Nos remboursements se font :

- Par crédit de la **carte bancaire** utilisée lors de l'inscription en ligne ;
- Par **virement bancaire** : merci de joindre vos coordonnées bancaires (RIB, codes IBAN et BIC).

Délai de rétractation

En vous inscrivant en ligne, vous bénéficiez d'un droit de rétractation de **14 jours** à partir du lendemain de votre inscription, sans justification, ni paiement de pénalités. Il vous suffit d'adresser un courriel à inscription@adf.asso.fr pour confirmer cette annulation, la date d'accusé de réception de votre courriel faisant foi. Le remboursement de votre inscription sera fait dans les meilleurs délais. Compte tenu des contraintes d'organisation de notre événement, cette disposition ne pourra s'appliquer au-delà du **13 novembre 2026**.

Attention : aucune demande de remboursement ne sera prise en compte au-delà du 4 décembre 2026.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE / DROIT À L'IMAGE

Les interventions des intervenants, les documents diffusés ou mis à disposition lors de la Formation sont couverts par le droit d'auteur en application des articles L 111-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle. Aux termes de l'article L 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants-cause est illicite ».

L'article L 122-5 de ce code n'autorise que « les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations », « sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ».

Toute représentation ou reproduction non autorisée, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et L 335-3 du Code de la Propriété Intellectuelle. La responsabilité du Bénéficiaire serait engagée si un usage non autorisé était fait des interventions, documents diffusés ou remis lors de la Formation.

Le Bénéficiaire est informé de ce que l'Organisateur de la Formation pourra être amené à réaliser des prises de vues et/ou des films, à enregistrer dans le cadre de la Formation. Sauf déclaration expresse contraire de sa part, le Bénéficiaire autorise l'Organisateur de la Formation à le photographier ou le filmer dans le cadre de la Formation et à diffuser et reproduire ces images sur tous supports, dans le cadre de la communication de la Formation.

TRAITEMENT DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les informations recueillies à titre obligatoire au formulaire d'inscription des bénéficiaires font l'objet de traitements informatisés sur la base juridique de l'exécution du contrat de vente ou de participation et d'organisation des prestations dont l'ADF est le responsable du traitement pour les finalités suivantes :

- Suivi des inscriptions / fréquentation du Congrès
- Facturation et établissement de la politique tarifaire de la partie Congrès
- Délivrance des badges d'entrée pour les congressistes, invités, intervenants, presse...

Les données collectées sont destinées aux différents services internes et externes de l'ADF, notamment leurs développeurs et prestataires informatiques tels la société de prestations de services TECH EVENT pour le traitement et le suivi des inscriptions.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, l'ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, et dans les conditions prévues par ces textes, le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, à la portabilité, d'opposition et de limitation à l'égard

des données personnelles le concernant ainsi que du droit de formuler des directives sur le sort de ses données après son décès.

Le bénéficiaire peut exercer ses droits, en justifiant de son identité, par courrier à l'adresse suivante : Association dentaire française 22 avenue de la grande armée 75017 Paris, ou par courriel à inscription@adf.asso.fr.

En l'absence de tout nouveau contact avec le bénéficiaire par la suite, ses données sont conservées pour une durée de 10 ans par l'ADF.